



Unité de Recherche CONFLUENCE Sciences & Humanités / Département de Formation Humaine – UCLy  
Programme de recherche du module Jean Monnet « L'Europe en interculturalité » (Eurinter)

## Recherche, innovation et diversité culturelle en Europe

Séminaire n°5 – 3 décembre 2020 – campus Carnot – salle L333

Coordinatrice : Sylvie ALLOUCHE (sallouche@univ-catholyon.fr)

Vice-recteur accompagnateur : Emmanuel GABELLIERI (egabellieri@univ-catholyon.fr)

https://cdn.pixabay.com/photo/2017/07/28/1641/284696-2746197\_1280.jpg



À quelles conditions la diversité culturelle, qu'elle s'exprime à travers des religions, des nations ou des économies différentes, et qu'elle s'éprouve dans le cadre d'échanges à l'intérieur de l'Europe ou entre pays européens et non-européens, constitue-t-elle une ressource pour innover, ou au contraire un frein ? Et comment les différentes cultures intègrent-elles les innovations ? C'est ce que nous examinerons à travers trois communications : Michel YOUNÈS présentera d'abord PLURIEL, plateforme de recherche-action sur le dialogue islamo-chrétien ; puis Christian LE BAS examinera à partir de trois exemples la façon dont la collaboration internationale nourrit la recherche et l'innovation ; enfin, Carine COPAIN-HÉRITIER mettra en évidence les défis à relever lorsqu'il s'agit de légiférer au niveau européen sur les

innovations tout en respectant les différences de sensibilité d'une culture à l'autre.

### Programme détaillé

15h45-16h00 Sylvie ALLOUCHE – Accueil et introduction

16h00-16h50 Michel YOUNÈS – PLURIEL : une plateforme de recherche-action sur le dialogue islamo-chrétien en Europe et Méditerranée

PLURIEL a été initiée par la Fédération des Universités Catholiques d'Europe et du Liban (FUCE). Elle vise à favoriser le lien entre chercheurs travaillant sur l'islam et sur le dialogue islamo-chrétien, en rapport avec les chrétiens d'Orient, et aussi à susciter une interaction entre universitaires et acteurs de société, notamment au niveau des entreprises. L'objectif étant de décloisonner les champs de recherche sur l'islam et de développer des outils méthodologiques pour éviter des situations de blocage.

Cette plateforme électronique est la vitrine des activités de l'ensemble des groupes de recherche. Elle informe des nouveautés, des publications et des événements en termes de congrès, de colloques, de journées d'étude ou de conférences internationales. Elle offre aussi des ressources sous forme de vidéos, articles, etc.

La présentation fera apparaître l'étendue des interactions possibles et les bénéfices pour la recherche d'une telle dynamique.

16h50-17h40 Christian LE BAS – Diversité, frugalité, internationalisation de la production de connaissances

Dans cet exposé je reprends quelques-uns de mes thèmes de recherche qui ont donné lieu à des publications au cours des 3 dernières années. Ils ne traitent pas (ou pas directement) de l'interculturalité mais sont en quelque sorte traversés par elle.

On a examiné les rôles de médiation de la diversité de genre et de nationalité sur le lien RSE-innovation au niveau organisationnel sur un échantillon de 1 348 PME luxembourgeoises. Les résultats montrent que la RSE stratégique peut promouvoir les deux types de diversité, mais seule la diversité des nationalités déclenche l'innovation technologique. Contrairement à la diversité des genres, la diversité des nationalités apparaît comme un médiateur partiel de la relation entre la RSE et l'innovation technologique.

Le paradigme de la frugalité technologique est un modèle de production et d'usage des technologies qui vise à économiser des ressources naturelles et énergétiques via la production de biens et de services, focalisés sur des fonctionnalités essentielles, moins complexes du point de vue technologique, performants du point de vue environnemental. De telles propriétés permettent une réduction de coûts substantiels et en conséquence d'inclure dans la consommation de plus en plus de consommateurs aux revenus plus faibles et/ou sensibilisés aux questions environnementales et de développement durable. C'est dans cette perspective qu'on doit resituer l'innovation inverse. Dans le passé la voie standard du transfert de technologies était du Nord vers le Sud, aujourd'hui l'innovation inverse témoigne d'un renversement : des idées viennent des économies en développement ou émergentes pour produire des biens vendus sur les marchés globaux. Remarquons que si l'innovation frugale colle trop fortement à son environnement du Sud il devient plus difficile « de l'inverser » ou alors elle peut offrir de nouvelles opportunités de marché dans le Nord.

On a mis au point une base de données tirée de Scopus portant sur 15494 publications issues de 1177 revues permettant de décrire les principales tendances concernant la production de recherche académique en gestion des Universités et des Business Schools (les plus performantes en termes de nombre de publications). On mesure le degré d'internationalisation des publications et son impact sur la valeur moyenne des BS.

### 17h40-18h30 Carine COPAIN-HÉRITIER – L'Europe en interculturalité : des difficultés d'harmonisation de la protection des données personnelles

Entré en application en mai 2018, le *Règlement général sur la protection des données* a pour objectif de mettre en place un cadre légal commun à l'ensemble des États membres de l'Union européenne en matière de protection des données personnelles pour assurer la confiance en l'économie européenne des données et l'autodétermination des personnes physiques.

Ce *Règlement* européen définit la notion de données personnelles comme étant « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il ajoute : « est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ». Ces notions paraissent claires et objectives. Cependant, l'étude du texte même du *Règlement* et de ses transpositions nationales met en exergue certaines différences entre États liées à des conceptions variées au sein de l'Union européenne des données personnelles et de la vie privée. Si le dialogue entre cultures au sein de l'Union permet un rapprochement du cadre légal des traitements de données personnelles, le respect des différentes cultures constitue un frein à une législation uniforme.

### 18h30-18h45 Sylvie ALLOUCHE – Conclusion